

Aix-en-Provence – formation ENM – vendredi 8 avril 2011

Coordination Mme Ch. Baron

*Cour de justice de l'Union européenne et juges nationaux :
le renvoi préjudiciel*

Intervention de Jean-Sylvestre Bergé () sur le thème*

*« Le renvoi préjudiciel au regard de la construction
européenne »*

Introduction

Deux thèmes ont été développés :

- La Cour de justice et les nouveaux espaces ouverts par le Traité de Lisbonne (Intervention de M. l'Avocat général Bot)
- La pratique du renvoi préjudiciel (Intervention de Maître Roth)

L'objectif de notre intervention et de nos discussions est de tenter de cerner le renvoi préjudiciel au regard de la construction européenne considérée dans son ensemble.

Deux questions générales seront abordées :

- I. Le travail des juges nationaux saisi par la question préjudicielle (quelques rappels)
- II. Le renvoi préjudiciel et les différentes « Europe » juridiques (quelques illustrations)

On procédera selon la méthode suivante : une explication d'ordre général (brève et non exhaustive) / un cas de saisine préjudicielle choisi parmi d'autres.

Si nécessaire (en fonction de ce qui aura ou n'aura pas été déjà traité), on rappellera, à titre liminaire, les règles élémentaires qui gouvernent la mise en œuvre du renvoi préjudiciel en interprétation ou en validité.

⇒ Bibliographie conseillée : M. Wathelet, J. Wildermeersch, Contentieux européen, Larcier, 2010.

(*) Professeur à l'Université de Paris Ouest – Nanterre La Défense (CEJEC) ; (jsberge@gmail.com ; <http://lewebpedagogique.com/jsberge/>)

I. Le travail des juges nationaux saisi par la question préjudicielle (quelques rappels)

- Coopération loyale

⇒ [CJCE, 30 sept. 2003, Köbler, C224/01](#)

- Primauté du droit européen (... mais sans oublier son caractère spécial et incomplet)

⇒ [CJCE, 15 juillet 1964, Costa c/ Enel, 6/64](#)

- Effet direct du droit européen (... ou les différentes formes d'invocabilité du droit européen)

⇒ [CJCE, 15 fév. 1963, Van Gend en Loos, 26/62](#)

- Approche synthétique de la primauté et de l'effet direct

⇒ [CJCE, 9 mars 1978, Simmenthal, 106/77](#)

- Principe d'interprétation conforme

A propos des directives et anciennes décisions-cadres

⇒ [CJCE, 13 nov. 1990, Marleasing, C-106/89](#)

⇒ [CJCE 16 juin 2005, Pupino, C-105/03](#)

A propos des accords internationaux

⇒ [CJUE, 8 mars 2011, Lesoochranárske zoskupenie, C-240/09](#)

- Encadrement de l'autonomie institutionnelle et procédurale des Etats membres

⇒ [CJCE, 19 nov. 1991, Francovich, C-6/90 et C-9/90](#)

- Renvoi préjudiciel et question prioritaire de constitutionnalité

⇒ Cass., QPC, 16 avril 2010, n° 10-4001 & 10-40002

⇒ [CJUE, 22 juin 2010, Melki et Abdeli, aff. Jtes C-188/10 et C-189/10](#)

⇒ [Cass., ass. plén., QPC, 29 juin 2010, n° 10-40001 & 10-40002](#)

II. Le renvoi préjudiciel et les différentes « Europe » juridiques

- Renvoi préjudiciel et espaces juridiques européens (espace du marché intérieur – espace de liberté, sécurité, justice)

Marché intérieur : un exemple de « subsidiarité judiciaire »

⇒ [CJCE, 5 déc. 2006, Cipolla et Macrino, C-94 et 202/04](#)

ELSJ (coopération judiciaire en matière civile) :

⇒ [CJUE, 22 déc. 2010, Zarraga, C-491/10](#)

⇒ Affaire Martinez (C-509/09 et C-161/10, en cours) : [Conclusions de l'Avocat général Pedro Cruz Villalon](#)

- Renvoi préjudiciel et rapprochement des législations nationales

⇒ V. à propos de la Directive 85/374/CEE (mod.) sur la responsabilité du fait des produits défectueux, notamment : CJCE, 25 avr. 2002, Commission c/ France, aff. C-52/00 ; CJCE, 25 avr. 2002, Commission c/ Grèce, aff. C-154/00 ; CJCE, 25 avr. 2002, Gonzales Sanchez, aff. C-183/00 ; CJCE, 10 janv. 2006, Skov, aff. C-402/03 ; [CJCE, 4 juin 2009, Leroy Somer, aff. C-285/08](#) ; CJUE, 2 déc. 2009, Aventis Pasteur, C-358/08.

⇒ V. à propos de la Directive 2005/29/CE du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs : [CJCE, 23 avril 2009, VTB-VAB, C-261/07 et C-299/07](#) ; [Civ. 1^{ère}, 15 novembre 2010, n° 09-11161](#).

- Renvoi préjudiciel, citoyenneté européenne et protection des droits fondamentaux

⇒ [CJUE, 8 mars 2011, Zambrano, C-34/09](#)

En guise de conclusion

... un peu de publicité... !

⇒ J.-S. Bergé et S. Robin-Olivier, [Droit européen \(Union européenne – Conseil de l'Europe\)](#), 2^{ème} éd. Puf, Thémis, 2011, 540 p.
